



Contrat ne respectant pas les accords

Par **Cece0174**, le 15/04/2020 à 13:33

Bonjour,

Ce serait pour un renseignement : j'ai été embauché le 7 avril, mon patron a reçu mon contrat de travail samedi, le contrat ne correspond pas aux accords que nous avons pris, il me demande de signer quand même le contrat pour pouvoir me licencier. Est-ce qu'il a le droit ?

Merci.

Par **Lag0**, le 15/04/2020 à 13:41

Bonjour,

Personne ne peut vous obliger à signer un contrat avec lequel vous n'êtes pas d'accord !

Par **morobar**, le 16/04/2020 à 09:06

Bonjour,

[quote]

il me demande de signer quand même le contrat pour pouvoir me licencier. Est-ce qu'il a le droit ?

[/quote]

Il serait étonnant que le contrat ou les accords préalables ne prévoient pas une période d'essai.

Si aucune période d'essai n'est effectivement établie, pas besoin d'un contrat écrit pour licencier.

Pour mémoire aucune loi n'impose un contrat CDI écrit, uniquement quelques conventions collectives, mais comme aucune sanction n'est prévue cette disposition n'a qu'une portée limitée.